



Direction
de la jeunesse et des sports

N°DJSPS/PLGC1
CONSULTATION POUR LE REMPLACEMENT DE LA PISTE
D'ATHLETISME DU STADE DU PATRONAGE LAIQUE
GEORGES CLEMENCEAU (PLGC)

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2. LIEU D'IMPLANTATION.....	3
3. DESCRIPTIF DE LA PRESTATION.....	3
4. LA VERIFICATION.....	3
5. DUREE DE LA PRESTATION.....	3
6. OFFRES	4
6.1 PRIX.....	4
6.2. MONTANT TOTAL.....	4
6.3 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	4
6.4 VALIDITE DES OFFRES	5
6.5 REMISE DES OFFRES	5
6.6 CONTACT	5
7. MODALITES DE REGLEMENT	5
8. PAIEMENTS.....	5

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La Direction de la jeunesse et des sports (DJS) en tant que maître d'ouvrage, procède à une consultation pour le remplacement de la piste d'athlétisme sur le stade du PLGC. Cet équipement devra répondre à toutes les conditions nécessaires concernant son utilisation par les scolaires et les usagers des associations sportives.

2. LIEU D'IMPLANTATION

Le remplacement de la piste comprend uniquement l'équipement faisant le tour du stade telle que dématérialisée en jaune sur la photo en annexe 1. Le fournisseur devra avant la mise en place de la structure, prévoir une zone de travail en cas d'imprévu et de force majeur.

3. DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

- Dépose et évacuation gazon de la piste d'athlétisme ;
- Reprise des supports sous gazons ;
- Fourniture et pose de la piste d'athlétisme composée de 5 couloirs, (avec sablage) ;
- Tuftage des lignes de courses ;
- La surface de réception devra tenir compte de la norme applicable à ce type de matériel. Le prestataire devra respecter toute la réglementation en vigueur ;
- Le prestataire doit être en mesure de fournir :
 - Une fiche signalétique avec le nom et l'adresse du fabricant ainsi que la date de fabrication ;
 - Une notice d'emploi et d'entretien en Français ;
 - L'attestation de conformité aux normes NF pour la pratique de la l'athlétisme et des disciplines associées ;
 - La fiche technique;
- Préciser la durée et les conditions de la garantie;
- Définir le délai d'intervention en cas de matériel défectueux pendant la garantie ;
- Préciser la capacité de l'entreprise à entretenir l'installation et les modalités d'intervention (référence, durée d'intervention, nombre de personnes et leurs qualifications).

4. LA VERIFICATION

A l'issue des travaux une visite de fin de chantier sera programmée avec la DJS.

5. DUREE DE LA PRESTATION

Le remplacement devra débuter avant fin décembre 2019 et être achevée avant la fin du mois de janvier 2020.

6. OFFRES

6.1 PRIX

N°	DESIGNATION	MONTANT UNITAIRE	TOTAL HORS TAXES	TGC	TOTAL TAXES COMPRISSES
1					
TOTAUX					

Le montant inclus les éléments suivants :

- Fourniture du matériel,
- Pose des modules : main d'œuvre et déplacement,
- Enlèvement de l'ancien matériel.

6.2. MONTANT TOTAL

- Le montant total **hors taxes** de la commande est:

En chiffres :

.....

.....

En lettres :

.....

.....

- Le montant total **de la TGC** de la commande est:

En chiffres :

.....

.....

En lettres :

.....

.....

6.3 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

- Le prix des prestations pour 70% ;
- La valeur technique (pondération = 30%).

La valeur technique sera notée par rapport aux références suivantes :

- La liste des travaux similaires qu'ils ont exécutés ou à l'exécution desquels ils ont participé : le lieu, la date, la nature et l'importance de ces travaux ;
- Un état des moyens techniques et matériels dont les candidats disposent pour exécuter les prestations et qu'ils comptent affecter effectivement au chantier, ainsi que le déroulé technique de l'exécution des travaux ;
- Un état des effectifs avec mention de la classification professionnelle du personnel salarié que les candidats projettent d'occuper effectivement pour l'exécution des travaux ;
- Le plan de charge des candidats.

6.4 VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

6.5 REMISE DES OFFRES

L’offre se compose du présent cahier des charges paraphé et visé sur la dernière page sur lequel le soumissionnaire complète les articles 6.1 et 6.2.

L'offre pourra être déposée contre récépissé, sous format papier à l'accueil du centre administratif de la province Sud (adressée à l'attention de la direction de la jeunesse et des sports - Service des sports et des activités physiques de pleine nature – TRINDADE DE ABREU Abédias) situé 6 route des Artifices, Baie de la Moselle ou envoyée par mail à l'adresse suivante :

abedias.trindade-de-abreu@province-sud.nc,

Avant le vendredi 17 septembre à 15h00

6.6 CONTACT

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, il sera nécessaire de s'adresser à monsieur TRINDADE DE ABREU Abédias :

- M. TRINDADE DE ABREU Abédias
- Tel : 20.48.53 – 79.05.90
- Courriel : abedias.trindade-de-abreu@province-sud.nc

Dans le cas où notre consultation ne retiendrait pas votre attention, je vous demande d'en informer la direction de la jeunesse et des sports dans les meilleurs délais par fax ou courriel.

7. MODALITES DE REGLEMENT

Le montant de la prestation effectuée sera facturé par l'entreprise sur présentation d'une facture établie en trois (3) exemplaires originaux et adressée au maître d'ouvrage :

Direction de la jeunesse et des sports de la province Sud
Service administratif et financier
B.P. L1
98849 NOUMEA CEDEX

8. PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert suivant :

La direction de la jeunesse et des Sports

ANNEXE 1

